

## Décision relative à la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial au produit phytopharmaceutique **MINSK**

de la société **ROTAM AGROCHEMICAL EUROPE LIMITED**  
enregistrée sous le n°**2020-2569**

La mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-dessus **est autorisée** en France pour les noms précisés dans la présente décision.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Le nouveau nom commercial ajouté par la présente décision est le nom **SHOODE**.

Pour en bénéficier délivrerai je par décret  
la délivrance des autorisations  
de vente sur le marché

Ministre chargé de l'agriculture

## Informations générales sur le produit

Noms du produit	MINSK JOGG PAMELA GOLDWIND SHOODE
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	ROTAM AGROCHEMICAL EUROPE LIMITED Hamilton House Mabledon Place London, WC1H 9BB Royaume-Uni
Formulation	Granulé dispersable (WG)
Contenant	250 g/kg - flazasulfuron
Numéro d'intrant	772-2016.01
Numéro d'AMM	2171073
Fonction	Herbicide
Gamme d'usage	Professionnel

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le

28 AOUT 2020

Pour le directeur général et par délégation  
La directrice des autorisations  
de mise sur le marché

Marie-Christine de GUENIN